

MSA ACTU Pros



Actualités réglementaires

Nouvelles mesures pour le paiement de vos cotisations

L'obligation de déclaration sociale des employeurs est maintenue. Vous pouvez bénéficier **sur demande** d'un report de vos cotisations déclarées en DSN et exigibles en novembre. Si vous utilisez le Tesa+, le prélèvement des cotisations dues en novembre est suspendu. Pour les cotisations dues en décembre, la date limite de paiement est reportée au 14 décembre. Si vous utilisez le Tesa simplifié, la date limite de paiement du 3e trimestre est fixée au 15 décembre.

Pour les exploitants, les prélèvements de l'émission définitive sont suspendus mais vous conservez la possibilité de régler vos cotisations par tout autre moyen de paiement. Vous pouvez ajuster le montant en fonction de votre capacité financière.



[Vous êtes employeur >](#)

[Vous êtes exploitant >](#)

Prolongation des dispositifs d'exonération et d'aide au paiement

Des mesures d'exonération et d'aide au paiement des cotisations et contributions sociales sont en place pour certaines entreprises des secteurs les plus affectés par la crise sanitaire.

La date limite de déclaration est repoussée **jusqu'au 30 novembre**.

[Consulter les dispositifs >](#)

Les mesures des pouvoirs publics et des autres organismes

Pour vous aider à faire face à la crise sanitaire, un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été instaurées. Elles concernent : l'embauche, les impôts, les charges, les charges bancaires et la trésorerie de l'entreprise ou de l'exploitation...

[Se renseigner sur les mesures >](#)

Le maintien de l'activité pendant le confinement

Certaines activités non-télétravaillables qui ne sont pas visées par des mesures d'interdiction peuvent continuer d'être exercées. Des prêts de main-d'œuvre dans des conditions aménagées sont aussi possibles.

[Toutes nos réponses sur l'activité, le recrutement et la prévention >](#)

L'épargne salariale des non-salariés agricoles

Intéressement, participation et plans d'épargne salariale ne sont pas réservés qu'aux salariés ! Les non-salariés agricoles peuvent aussi en bénéficier ainsi que de son régime social et fiscal intéressant. L'intéressement et les plans d'épargne salariale sont accessibles aux conjoints collaborateurs.

[En savoir plus >](#)

Activité partielle ou activité partielle longue durée (APLD) ?

Vos salariés peuvent être placés en activité partielle en cas de baisse d'activité. Depuis mai, les motifs de l'activité partielle sont étendus. L'APLD concerne les entreprises confrontées à une réduction durable d'activité. Elle est autorisée par périodes de 6 mois renouvelables jusqu'à 24 mois.

[L'activité partielle >](#)

[L'activité partielle longue durée >](#)

MSA en ligne



Déclarer en ligne votre maladie professionnelle liée au COVID-19

Vous avez contracté une affection COVID-19 dans le cadre de votre activité professionnelle ? Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge spécifique en maladie professionnelle. Un service en ligne dédié est disponible pour effectuer votre déclaration.

[Voir les conditions >](#)

Un webinaire pour tout savoir sur la réforme OETH

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés a évolué en 2020. De nouvelles règles de déclaration en DSN s'appliquent en 2021. Vous vous posez des questions ? Rendez-vous **le 1er décembre à 12h** pour un webinaire consacré à cette réforme, aux modalités de déclaration, au calcul des effectifs et de la contribution.

[Infos et inscription sur msa.fr >](#)

Mon espace privé : s'inscrire ou récupérer son mot de passe

Grâce à Mon espace privé, vous accédez à l'ensemble des services en ligne pour faire vos démarches. Retrouvez les différentes étapes pour créer votre compte ou récupérer votre mot de passe. C'est rapide : l'envoi du mot de passe temporaire est immédiat.

[Voir les étapes >](#)

MSA EN LIGNE : Indemnités journalières

Notre service en ligne « décomptes d'indemnités journalières » vous permet, si vous êtes :

- employeur pratiquant la subrogation, de consulter les décomptes d'IJ et de les intégrer à votre logiciel de paie,
- exploitant, de retrouver le montant de vos indemnités à reporter dans votre déclaration de revenus professionnels.

[Accéder au service >](#)

Santé et Santé-sécurité au travail



Nouveau protocole national, Aide Prévention Covid

De nouvelles recommandations de prévention et d'organisation du travail sont à respecter. Depuis le 1er septembre, l'Aide Prévention Covid est renforcée sur l'achat de certains masques à condition d'avoir déjà ou prochainement bénéficié de l'aide.



Télétravail : mon bureau à la maison

1 minute 40 pour adopter les bonnes postures, organiser son bureau et prendre de bonnes habitudes pour travailler en toute sécurité sur ordinateur. Une vidéo ludique, utile à tous, à diffuser !

[Voir les consignes de prévention >](#)

[Voir la vidéo >](#)

L'info en plus



TousAntiCovid : une application à activer dès que vous sortez

Vous êtes plus rapidement averti quand vous avez été en contact avec une personne testée positive et êtes dépisté prioritairement. Cette nouvelle version simplifie la gestion de vos attestations de déplacement en sauvegardant vos informations. Un outil indispensable pour limiter la transmission du virus.

[Découvrir toutes fonctionnalités >](#)



Fonctionnement de la MSA

Pendant cette nouvelle période de confinement, la MSA Beauce Cœur de Loire assure l'ensemble de ses missions de service public. Ainsi :

- vous pouvez nous joindre par téléphone dans les conditions habituelles,
- nous vous recevons dans nos différents points d'accueil, toujours sur rendez-vous.

[En savoir plus >](#)

Ouverture d'un France Services à Pithiviers

Deux agents de la MSA BCL renseignent les habitants du secteur pour toute question en lien avec les différentes formalités administratives (CAF, la CARSAT, la CPAM, Impôts, Pôle Emploi, ...). Ils assurent également un service itinérant à Boynes, Chilleurs aux Bois et Sermaises.

[En savoir plus >](#)

Points d'accueil MSA - Rectificatif

Les accueils sur les communes de Gien et Nogent le Rotrou ont récemment changé d'adresse.

Celui de Villemandeur a été transféré à Montargis.

Les modalités d'accueil restent inchangées :

sur rendez-vous au 02.37.999.999, ou via le service en ligne « demander un rendez-vous » sur notre site internet

[En savoir plus >](#)

Arrêt de travail et déplacements

Si vous quittez votre département, ou la France, pendant votre arrêt, vous devez transmettre au Médecin Conseil de la MSA, au plus tard 15 jours avant votre départ, une demande d'autorisation de déplacement.

Le non-respect de ces dispositions peut impliquer la suspension des indemnités journalières.

[Demande d'autorisation](#)

Du nouveau pour les aides au logement

Les aides au logement seront bientôt calculées avec les ressources des 12 derniers mois. Et pour mieux s'adapter aux situations, son montant sera ensuite actualisé tous les 3 mois.

[En savoir plus >](#)

Transports médicaux

Certains transports médicaux sont remboursables si l'état de santé du malade nécessite la présence d'une personne accompagnante.

[En savoir plus >](#)

Les liens utiles

- > Site du Gouvernement
- > Santé publique France
- > Ministère de l'économie et des finances
- > Chambres d'agriculture
- > Ministère du travail
- > Portail des Direccte et des Dieccte

Echéances

- **30 novembre** : date limite de retour du formulaire de demande d'exonération et d'aide au paiement
- **5 et 15 décembre** : échéances DSN 5 et 15 décembre

Nous contacter >



MSA**TV**

La MSA utilise votre adresse de messagerie pour vous envoyer sa lettre d'information.
Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en utilisant le lien de désabonnement ci-dessous.
[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

[Se désinscrire](#)

© MSA 2020

Bouton